

## LES MINÉRAUX RADIOACTIFS UNE INFORMATION A POURSUIVRE

Noémy MOLLARET – Marc AMMERICH

Sorbonne Université / Bibliothèque pole collections « scientifique et patrimoine »  
SFRP Commission histoire

marc.ammerich@orange.fr

Le sujet n'est pas neuf. Il a été abordé dans le magazine Repères n°27 de l'IRSN en 2015 !!!

Mais il faut bien constater qu'il reste des progrès à faire dans le domaine de l'information des travailleurs, des visiteurs et des particuliers qui détiennent des minéraux radioactifs. C'est avec ces objets que l'on peut se rendre compte que la radioactivité, c'est naturel ! L'uranium ou le thorium et tous leurs descendants sont évidemment très présents, dans ces minéraux.

Commençons par un point qui est généralement perçu comme rébarbatif : la réglementation. Les décrets de juin 2018 ont fait entrer cette radioactivité naturelle dans les textes avec une prise en compte nécessaire par rapport à l'exposition des personnes.

On va retrouver ces éléments dans le code de la santé publique et le code du travail, avec la mise en place dans certains lieux d'une organisation en radioprotection. Et cela va même plus loin puisqu'il y a un arrêté sur la détention de matières nucléaires qui s'applique (regardez à l'article 1<sup>er</sup> à la rubrique minerais).

Le rôle du conseiller en radioprotection est donc primordial. Il a bien entendu toutes les missions, qui sont décrites dans les textes, à réaliser.

Un bon nombre d'établissements qui présentent des collections minéralogiques, accueillent du grand public. On voit donc mal, tout comme pour le problème du radon pour les visiteurs des grottes, comment apposer un trisecteur dont le monde nucléaire ou médical à l'habitude. Notre CRP a donc un devoir d'information vis-à-vis de l'ensemble des personnes mais sans provoquer l'affolement.

Côté « travailleurs », il a également le devoir d'informer des sociétés extérieures dont les salariés interviendraient dans ces lieux. On pense en particulier au personnel de ménage. Du côté des salles et des réserves, il serait parfois nécessaire de faire des mesures par rapport au radon. Car il fait partie des descendants de l'uranium.

Notre conseiller radioprotection a parfois des difficultés à trouver une formation correspondant à son profil car, il faut parler des différents types d'exposition (externe et interne), pour des produits naturels, avec potentiellement des expositions au radon en prime... Tous les organismes n'ont pas forcément connaissance de ce type d'exposition, pour adapter à quelques stagiaires, leurs discours.

Si les musées et collections minéralogiques bénéficient de conseils (ils peuvent aussi contacter des experts en radioprotection qui se feront un plaisir de les aider), ce n'est pas le cas pour les particuliers.

En effet beaucoup de gens possèdent chez eux quelques cailloux radioactifs. Cela va d'une seule pierre, jusqu'à des collections envahissantes.

Avec Internet maintenant, il est très facile de faire l'acquisition de minéraux, sans que soit mentionné, d'ailleurs, le caractère radioactif de l'objet.

Et quand la collection prend une place importante et que son propriétaire veut éventuellement s'en débarrasser, l'agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs est obligée d'intervenir.

A ce titre l'ANDRA est intervenue lors d'un des plus grands salons minéralogiques en France, à Sainte Marie aux Mines en Alsace, pour faire de l'information et de la pédagogie. Les participants étaient d'ailleurs plutôt réceptifs aux échanges avec l'ANDRA.

Enfin l'évacuation de ce type de collection a un coût, qui est pris sur la dotation budgétaire de l'ANDRA. Vous allez voir que les sommes mises en jeu peuvent être relativement conséquentes.

Il y a donc encore un gros travail d'information à faire pour de nombreuses personnes.